

Explorer les solutions de financement VAE

Le financement d'une démarche VAE dépend de votre statut, de votre projet et des règles applicables au moment de la demande. Une information individualisée est indispensable avant toute décision, car l'éligibilité, les délais et les pièces demandées peuvent varier.

Si vous êtes salarié, un échange avec votre employeur peut permettre d'examiner les possibilités liées au développement des compétences. Les travailleurs indépendants, dirigeants ou professionnels libéraux peuvent être orientés vers les dispositifs correspondant à leur activité. Les demandeurs d'emploi peuvent également se rapprocher de leur conseiller référent.

L'autofinancement peut constituer une autre voie, à condition de disposer d'une vision claire du contenu et du calendrier du projet. L'ENFPI vous aide à identifier les vérifications utiles, sans préjuger d'une prise en charge ou d'un accord de financement.

Repère ENFPI : vérifiez toujours les conditions applicables auprès de l'organisme financeur avant d'engager une démarche.